



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 48

N° CC2024-03-03

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES
2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 4 avril 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Marc BEAUMONT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; François BRUNET ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Anthony PALERMO ayant donné procuration Jean-Marc SAUTERAU ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à René POUILLE ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Claude DUBOSCLARD ; Pascale JEAN ; Christian JOUHET ; Marie-Christine LOURDIN ; Valérie ROCHE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20240409-CC20240303-DE
Reçu le 16/04/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1379-0 bis,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2019, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Considérant que le produit fiscal attendu pour 2024 communiqué par les deux syndicats sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy est de 2 830368.60 € répartis comme suit :

SICTOM des Combrailles	2 761 820.00 €
SIVOM Auzances Bellegarde	68 548.60 €

Propose au Conseil Communautaire :

- De fixer les taux de TEOM comme suit :

SICTOM des Combrailles	17.88 %
SIVOM Auzances Bellegarde	14.91 %


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte cette proposition,
- Charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la tenue des débats sur le rapport susvisé.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 9 avril 2024.

Le Président

Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

AR Prefecture

063-200072080-20240409-CC20240303-DE
Reçu le 16/04/2024

FAVRIER 2024

LIANCEUR 030

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 109 PAYS DE SAINT ELOY

Bases exonérées sur délibération : >>>>>>>>
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
Coefficient : >>>>>>>>
Bases définitives de l'année précédente :
Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A CLERMONT-FERRAND, le 12 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
M PATRICK SISCO

A Saint Eloy, le 9 Avril 2024

Le Président,
Léonard DUMAS



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 109 PAYS DE SAINT ELOY POUR LE SYNDICAT : 004 SICTOM DES COMBRAILLES

Bases exonérées sur délibération : 1 073

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 14 845 292

Bases prévisionnelles d'imposition : 15 446 423

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	15 446 423	17,88%	2 761 820

A CLERMONT-FERRAND, le 12 mars 2024 A

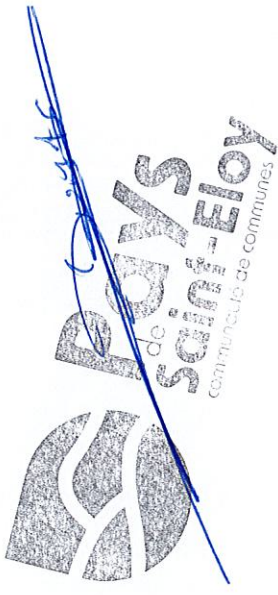
Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

M PATRICK SISCO

A STEBY , le 09 Avril 2026

Le Président,

Laurent DURAS



AR Prefecture

063-200072080-20240409-CC20240303-DE

Reçu le 16/04/2024

AR Prefecture

063-200072080-20240409-CC20240303-DE
 Reçu le 16/04/2024

1259 TEOM

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 109 PAYS DE SAINT ELOY

Zone Intercommunale
 de Perception

ZONE UNIQUE

COMMUNES

Zone Infra
 Communale

BASES D'IMPOSITION
 PREVISIONNELLES

011 ARS-LES-FAVETS	P	178 953
025 AYAT-SUR-SIOULE	P	115 565
041 BIOLLET	P	329 885
060 BUSSIÈRES PRES PIONSAT	P	92 646
062 BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT	P	197 401
067 LA CELLETTE	P	142 109
101 CHATEAU-SUR-CHER	P	78 880
130 LA CROUZILLE	P	228 080
140 DURMIGNAT	P	190 886
152 ESPINASSE	P	308 310
171 GOUTTIÈRES	P	306 147
187 LAPEYROUSE	P	552 289
223 MENAT	P	643 889
233 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	1	042 089
243 MOUREUILLE	P	285 535
251 NEUF-EGLISE	P	286 707
281 PIONSAT	1	105 841
293 LE QUARTIER	P	226 218
304 ROCHE D'AGOUX	P	85 980
329 SAINTE CHRISTINE	P	113 134
338 SAINT-ELOY-LES-MINES	P	892 769
354 SAINT-GERVAIS D'AVERGNE	3	487 792
360 ST HILAIRE PRES PIONSAT	1	182 255
369 SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	P	111 017
373 SAINT MAIGNER	P	157 222
377 ST MAURICE PRES PIONSAT	P	342 168
388 SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	P	644 791
408 SAURET-BESSERVE	P	165 632
419 SERVANT	P	511 656
428 TEILHET	P	238 432
447 VERGHEAS	P	82 420
462 VIRLET	P	216 962
471 YOUX	P	902 763

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 109 PAYS DE SAINT ELOY

POUR LE SYNDICAT : 006 SIVOM AUZANCES BELLEGARDE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 443 147

Bases prévisionnelles d'imposition : 459 783

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	459 783	14,91%	68 548,60

A CLERMONT-FERRAND, le 12 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

M PATRICK SISCO

A ST ELOY, le 09 Avril 2024

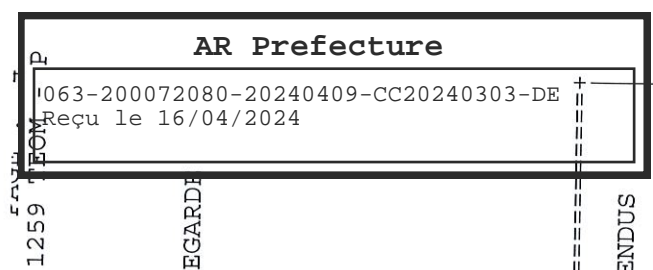
Le Président,

Jean-Marc DUMAS

AR Prefecture

063-200072080-20240409-CC20240303-DE

Reçu le 16/04/2024



AR Prefecture

063-2000072080-20240409-CC20240303-DE
Reçu le 16/04/2024

1259 TEOM

LETA FANVAKA DEITATILIA SUN IAO DEAOE FAKV LAJONVIBELLES FAN ZONV LIALEAKOMIOMVIALE NA FANAKREFIION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 109 PAYS DE SAINT ELOY

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	094 CHARENSAT	P	459 783